

4. Accueil & Remise des bracelets :

L'accueil des participants ouvrira le 7 juin 2026 à 8H30 à 9H15.

Le contrôle des inscriptions pourra se faire durant cette plage horaire.

Pas de dossard pour cet évènement car non chronométré, mais chaque participant doit se présenter pour recevoir son bracelet de sécurité et finaliser son enregistrement.

5. Les ravitaillements :

Les participants trouveront sur le parcours 3 ravitaillements :

Le premier au kilomètre 6 au lieu-dit LA GARDE 15800 VIC sur CERE ou il sera uniquement liquide.

Le second au kilomètre 10.5 sur le plateau du COYEN (pas d'accès routier) ou il sera liquide et solide.

A l'arrivée au kilomètre 17, il sera liquide et solide.

Remarque : l'organisateur fait le maximum pour que les quantités présentes lors de votre arrivée sur la zone de ravitaillement vous permettent de vous compléter. Il peut arriver de manquer de fourniture, alors nous vous demandons d'être indulgent et de rester courtois devant les bénévoles qui nous feront part du souci rencontré.

6. Bloc sanitaire :

Les participants pourront accéder aux douches et aux vestiaires du gymnase situés sur l'aire de l'évènement.

L'organisateur vous demande de faire votre maximum pour respecter la propreté des lieux.

La commune met tout en œuvre pour votre confort.

7. Buvette :

Une buvette sera organisée pour l'évènement.

Elle permet à notre association de se développer financièrement et d'œuvrer pour la déconnection numérique des enfants de 5 à 11, ans dans les établissements scolaires, de la vallée de la Cère, merci de votre soutien.

8. Abandon / Rapatriement :

Sauf cas de blessure, le participant doit effectuer son abandon seulement sur un point de ravitaillement. Il doit prévenir le responsable du ravitaillement et l'organisation sera informé de sa situation.

L'organisateur prendra les mesures nécessaires pour son retour sur le site d'accueil.

Si le participant souhaite poursuivre le parcours, il le fait sous sa propre responsabilité, en aucun cas l'organisateur ne sera tenue responsable s'il provoque ou subit un accident suite à cette décision.

9. Remboursement :

Il sera possible d'effectuer une demande de remboursement en cas de problème majeur.

Cette démarche doit être réalisée par mail à l'adresse suivante : contactlntassociation@gmail.com. et jointe d'un justificatif permettant l'étude de l'organisateur.

Le remboursement ne prendra pas en charge les frais d'enregistrement de la plateforme car ce montant est totalement indépendant de l'organisation.

10. Animaux :

Aucun animal ne sera admis sur le parcours. Notre parcours traverse des zones de pâturage et le risque de rencontre avec bovin/équidé est présent.

11. Ethique de course :

Le participant s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés dans les poubelles situées sur chaque ravitaillement.

Le respect des bénévoles reste essentiel, nous sommes une association avec 100% de bénévoles et nous œuvrons pour votre confort.

Nos événements sont réalisés dans le respect des parcelles et des lieux traversés, merci de ne pas les dégrader. Si un coureur est surpris en train de jeter un emballage, vêtement ou tout objet de nature à polluer l'environnement de manière délibérée, il sera mis en cause par l'association si des conséquences en découlent. La course s'inscrit dans une éthique d'éco-citoyenneté et tient à tout mettre en œuvre pour valoriser l'environnement et son respect.

12. Droit à l'image :

Chaque participant et accompagnant autorisent LNT Association, organisatrice de cet événement, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, à réaliser des prises de vue photographiques, vidéos ou captations numériques durant cette journée.

Ces images pourront être exploitées par l'association, dans les différents supports de communication de leur structure, mais en aucun cas, pour un quelconque profit.

13. Acceptation du règlement intérieur :

Avec son inscription, le participant :

- accepte sans aucune réserve le présent règlement et s'engage à le respecter.
- s'engage à suivre le parcours prévu et balisé.

Tout engagement implique l'acceptation du règlement dans son ensemble.

Fin du règlement intérieur, rédigé par le Président
de LNT Association en date du 06 Mai 2026
Benjamin ESCALIERE